

Les femmes ? Elles peuvent attendre !

En 1945, le peuple suisse – ou plus exactement les hommes suisses, les femmes ayant le droit de vote que depuis 1971- inscrit dans la Constitution le droit à une assurance maternité. Ladite assurance ne sera introduite que 60 ans plus tard : depuis le 1^{er} juillet 2005, les femmes qui travaillent bénéficient d'un congé de 14 semaines payé à 80% du salaire. Ce petit pas, si important pour les femmes de ce pays, est pourtant bien modeste en comparaison internationale: Suède 69 semaines, Italie 42, Norvège 22, France 16 à 26 selon le nombre d'enfants de la famille, Allemagne 14 semaines + 24 mois de congé parental possible.

Autre situation discriminatoire pour les femmes de ce pays, le salaire. L'égalité est inscrite dans la Constitution depuis 1981 et la loi du même nom est entrée en vigueur en 1996. Pourtant, l'égalité salariale n'est toujours pas une réalité, comme en attestent la statistique nationale et de récents arrêts du Tribunal fédéral. En moyenne, les femmes sont rémunérées 18% de moins que leurs collègues masculins, pour un travail de valeur égale. Des mesures reposant sur une base volontaire, notamment le «Dialogue sur l'égalité des salaires» adopté conjointement par les partenaires sociaux, n'ont pas donné les résultats escomptés. Le Conseil fédéral a par conséquent proposé une modification de la loi sur l'égalité.

Ce projet, très mesuré, stipule que les employeurs qui occupent au moins 50 travailleurs sont soumis à l'obligation légale d'effectuer tous les quatre ans une analyse de l'égalité des salaires qui doit leur permettre de constater s'il existe des différences systématiques entre les salaires des femmes et ceux des hommes. Ils font ensuite contrôler cette analyse par des tiers. L'État ne doit pas intervenir dans ce processus. Les travailleurs et les actionnaires de sociétés cotées en bourse doivent ensuite être informés des résultats de l'analyse de l'égalité des salaires.

La semaine passée, ce petit pas vers l'égalité salariale est apparu insupportable au Conseil des Etats : la majorité de droite et masculine s'est empressée de renvoyer ce projet mesuré, jugé « trop contraignant » pour les entreprises... Ce vote est une vraie gifle pour les femmes, qui voient le principe même de l'égalité foulé au pied.

Faudra-t-il attendre 60 ans depuis l'inscription de l'égalité dans la Constitution, soit 2041, pour voir l'égalité salariale réalisée ? 37 ans sont déjà passés...

Il est nécessaire de casser ce cercle vicieux si pénalisant pour tant de femmes, et par ricochet, tant de familles. Les femmes sont minoritaires en politique (environ 30 %), minoritaires dans les postes dirigeants et stratégiques des entreprises, gagnent moins que leurs collègues masculins, sont par conséquent pénalisées à leur retraite ou en cas d'AI. Tout cela n'est pas digne de notre pays ! Chacune et chacun peut participer à la réalisation de ces valeurs d'égalité par vigilance dans sa vie professionnelle et en choisissant bien ses représentants politiques.

Josiane Aubert, ancienne conseillère nationale, La Vallée